



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour 2015 de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), d'un montant net de 48 117 700 dollars (montant brut : 50 919 500 dollars), et les prévisions de dépenses additionnelles de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUMB), d'un montant net de 65 300 dollars (montant brut : 73 800 dollars).

L'Assemblée générale est invitée à approuver pour 2015 des prévisions de dépenses d'un montant net de 48 183 000 dollars (montant brut : 50 993 300 dollars) pour la MANUL et des dépenses additionnelles d'un montant net de 65 300 dollars (montant brut : 73 800 dollars) pour la MENUMB, et d'ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 8 359 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2014-2015



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	3
II. Mission électorale des Nations Unies au Burundi	28
III. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre	30

I. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(48 117 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a été déployée progressivement pour une période initiale de trois mois en application de la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité. Son mandat a été prolongé pour une période de trois mois par la résolution 2022 (2011). Il a depuis été reconduit à trois reprises par les résolutions 2040 (2012), 2095 (2013) et 2144 (2014) du Conseil, à chaque fois pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 13 mars 2015.

2. Dans sa résolution 2144 (2014), le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de la MANUL consisterait : a) à favoriser, à titre de priorité immédiate, l'instauration d'un dialogue national en Libye, ainsi que la conduite de consultations électorales et l'élaboration de la nouvelle constitution, en donnant aux femmes, aux jeunes et aux minorités les moyens de leur autonomie et en favorisant leur participation à la vie politique, et en usant de ses bons offices pour promouvoir le règlement politique sans exclusive du conflit en Libye et instaurer un climat politique propice à l'intégration des ex-combattants dans les forces de sécurité libyennes ou à leur démobilisation et à leur réintégration dans la vie civile; b) à promouvoir l'état de droit et à assurer le respect et la protection des droits de l'homme, à aider le Gouvernement libyen à garantir à tous les détenus un traitement humain et respectueux de la légalité et à opérer des réformes et à bâtir une justice indépendante et des institutions policières et pénitentiaires transparentes et responsables; c) à sécuriser les armes et le matériel connexe présents en Libye et à empêcher leur prolifération, et à renforcer les efforts déployés en vue d'assurer la sécurité aux frontières, d'établir des institutions libyennes compétentes et de coordonner efficacement l'action menée en matière de sécurité nationale; et d) à renforcer les capacités de gouvernance, dans le cadre d'un effort international coordonné et en tirant parti des compétences spécifiques de l'équipe de pays des Nations Unies, par l'apport d'un appui aux différents ministères, au Parlement national et aux autorités locales.

3. Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2014/653), le Secrétaire général indique que le Secrétariat a procédé sur sa demande, en janvier 2015, à un examen de la présence de l'Organisation en Libye. Dans son rapport spécial au Conseil (S/2015/113), il expose les recommandations de cette mission d'évaluation stratégique, qui tendent à ce que la MANUL axe ses activités sur des domaines prioritaires et établisse une présence réduite, défendable et continue en Libye, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies : la MANUL opérerait au niveau stratégique tandis que la plupart de ses activités programmatiques seraient confiées à l'équipe de pays. Les prévisions de dépenses pour 2015 concernent les opérations que la Mission exécuterait sur la base de ces recommandations.

Coopération avec d'autres entités

4. La MANUL est une mission intégrée qui collabore étroitement avec les organismes des Nations Unies présents en Libye. Elle joue un rôle essentiel de coordination des questions politiques auprès des envoyés spéciaux dépêchés en Libye par divers gouvernements et d'autres acteurs internationaux œuvrant dans le

pays. Elle est dans ce cadre amenée à assurer également la coordination des questions thématiques et programmatiques.

5. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral est une équipe intégrée composée d'observateurs électoraux de la MANUL et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui travaillent sous la direction générale de la Mission. L'Organisation internationale pour les migrations fournit l'appui nécessaire aux opérations de vote à l'étranger. Le tableau d'effectif du Service chargé de l'autonomisation des femmes a été remanié en 2015 en vue de son intégration au PNUD.

6. La Section des services consultatifs concernant les armes et les munitions se compose d'agents de la MANUL et du Service de la lutte antimines des Nations Unies, l'objectif étant de rationaliser toutes les activités d'appui menées par l'Organisation dans ce domaine. La Section des services consultatifs concernant la police collabore avec le PNUD dans le cadre du projet d'appui à la police libyenne MANUL/PNUD mis en place par la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises. Le Directeur de la Division des droits de l'homme de la Mission représente le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en Libye.

7. De nombreuses entités des Nations Unies coordonnent leurs activités avec la communauté internationale dans le cadre de groupes de travail thématiques concernant l'appareil de la sécurité et la défense, les droits de l'homme, la justice transitionnelle et l'état de droit, l'autonomisation des femmes, et les communications stratégiques.

8. Le Centre de services mondial à Brindisi (Italie) fournit à la MANUL des services administratifs et des services ayant trait aux finances et aux ressources humaines, qui n'exigent pas une présence sur place. En 2015, il continuera d'héberger 15 agents de la Mission et d'assurer à la fois des services administratifs et, au sein de la Mission, un appui technique dans les domaines du budget, des finances, des ressources humaines, des achats, des technologies de l'information et des communications, du soutien logistique et du génie.

Résultats obtenus en 2014

9. En 2014, la Libye a connu les affrontements armés les plus violents depuis la révolution de 2011. Le 5 juillet 2014, des heurts entre membres de brigades rivales à un point de contrôle de Tripoli, situé près du complexe de la MANUL, ont provoqué des affrontements qui ont rapidement dégénéré en violents accrochages sporadiques et gagné d'autres quartiers de l'ouest de la ville. On a signalé des pilonnages de zones résidentielles densément peuplées, qui ont fait de nombreuses victimes civiles et entraîné un déplacement de population sans précédent. Les affrontements ont été marqués par de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les femmes participant ouvertement aux affaires publiques ont de plus en plus souvent été prises pour cibles et le bien-être et le développement des enfants et des jeunes ont été gravement compromis. La situation touche aussi durement des groupes aussi vulnérables que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants. En outre, l'absence d'autorité de l'État a favorisé le développement d'organisations extrémistes et terroristes qui menacent aussi bien la Libye que la région. La perte du contrôle de Tripoli par les autorités

internationalement reconnues fait craindre l'apparition d'organes législatifs et exécutifs parallèles en Libye.

10. Le conflit a conduit la vaste majorité des représentants de la communauté internationale présents en Libye, y compris l'ONU, à quitter temporairement le pays. Au 14 juillet 2014, la MANUL avait transféré en Tunisie et en Italie (à Brindisi) ses agents recrutés sur le plan international pour y poursuivre autant que possible ses activités. Cette situation d'évacuation devrait se poursuivre jusqu'au 31 mars 2015.

11. Avant l'éclatement du conflit, la MANUL aidait la Libye à franchir les étapes essentielles de son processus de transition politique, y compris le bon déroulement des élections à l'Assemblée constituante, en apportant une assistance technique dans le domaine de la sécurité des opérations électorales à la Haute-Commission électorale nationale et à la police libyenne. La tenue le 21 avril 2014 de la session inaugurale de l'Assemblée constituante a marqué le début officiel de l'élaboration de la constitution. La MANUL a par ailleurs aidé la Haute-Commission à organiser les élections à la Chambre des représentants en juin 2014.

12. La MANUL s'est attachée à faire en sorte que les femmes jouent un rôle important dans la transition politique, y compris en appuyant la participation des intéressées aux structures de gouvernance officielles. Dans ce contexte, elle a organisé des sessions de formation portant sur l'inscription des droits des femmes dans la constitution, à l'intention d'organisations non gouvernementales, de représentants des médias et de juristes. En partenariat avec des associations féminines, elle a lancé une initiative de dialogue des femmes visant à promouvoir les débats publics sur les questions constitutionnelles intéressant particulièrement les femmes.

13. Avec l'assistance de la MANUL, des progrès ont également été faits dans la mise en place des structures nationales de gouvernance de l'appareil de sécurité avec l'adoption de deux plans, l'un portant sur la gouvernance et l'autre sur la sécurité, la justice et l'état de droit, par la Conférence ministérielle internationale de soutien à la Libye, tenue à Rome le 6 mars 2014.

14. La MANUL a mené des activités de surveillance et de signalement des violations des droits de l'homme et autres atteintes et s'est attachée à promouvoir ces droits, en ce qui concerne en particulier les groupes les plus exposés aux violations et ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, ainsi qu'à élargir la protection des civils. Elle a contribué de façon constructive à l'élaboration et à l'application de la législation relative à la justice transitionnelle. Elle a apporté son soutien au Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme, qui s'emploie plus activement à donner suite aux plaintes concernant les violations des droits de l'homme dont il est saisi.

15. En rendant publics ses rapports, la MANUL a continué à faire connaître la situation des personnes détenues depuis le conflit de 2011, sur lesquelles l'État n'exerce effectivement aucun contrôle et qui peuvent être soumises à une détention arbitraire, à des actes de torture et à des mauvais traitements.

16. La MANUL a continué d'appuyer les activités de déminage humanitaire du Centre libyen d'action antimines, notamment en élaborant des procédures d'accréditation officielle et d'affectation des tâches, conformes aux normes internationales, pour toutes les organisations qui opèrent en Libye. En outre, des

opérations d'élimination d'engins explosifs et de déminage des zones de combat ont eu lieu à Houn, Waddan et Soukna, et la population a été sensibilisée au danger des mines.

17. Les incertitudes politiques, l'absence de véritable gouvernance et la détérioration des conditions de sécurité sur le terrain en 2014 ont fait qu'aucun progrès notable n'a été accompli en vue a) du rétablissement de la Commission d'établissement des faits et de réconciliation, b) de l'élaboration d'une politique de défense, c) de la mise au point d'un système intégré de gestion des frontières, d) de la création d'une structure institutionnelle nationale de gestion des armes et des munitions, e) de l'élaboration de la stratégie militaire, f) de la révision conformément aux normes internationales de la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration, et g) de la mise en place d'un dispositif institutionnel et juridique pour examiner compte tenu du principe de non-discrimination la question des personnes disparues, quelle qu'en soit l'affiliation politique.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015

18. Trois ans après la révolution de 2011, le processus libyen de transition est incertain. Aussi bien la transition vers la démocratie que l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays sont en jeu. L'accomplissement du mandat de la Mission s'en trouve compliqué. Alors que les principales parties intéressées s'accordent à reconnaître que la transition doit se poursuivre, il existe de graves différences concernant la marche à suivre. Cependant, le réseau de contacts mis en place par la MANUL, aussi bien à l'intérieur du pays que dans la région, a contribué efficacement à réduire les tensions et à éviter que des heurts se produisent à plusieurs occasions et permis au Représentant spécial du Secrétaire général d'engager des efforts intensifs pour amener les factions belligérantes à la table des négociations.

19. Les problèmes auxquels la Libye se heurte doivent être réglés dans le cadre d'un processus politique sans exclusive. La dégradation rapide de la situation a toutefois paralysé les efforts de transition vers la démocratie, avec des conséquences potentiellement dramatiques. Les crises qui touchent actuellement la sécurité et la situation politique, et dont le règlement est indispensable à l'accomplissement de tout progrès, doivent être résolues de toute urgence. Le règlement de la crise concernant la sécurité passe par l'application immédiate d'un cessez-le-feu, tandis que celui de la crise politique doit commencer par la mise en place d'institutions qui soient en état de fonctionner.

20. La MANUL a poursuivi ses efforts sur les deux fronts en favorisant la recherche par les Libyens de solutions qui permettent de mettre fin à la violence actuelle et de conclure à terme un accord politique pour la poursuite de la transition. Pour conférer à cet accord la légitimité que n'avait pas la précédente feuille de route, la large participation de parties libyennes très diverses doit être assurée.

21. En septembre 2014, la MANUL a accueilli à Ghadames une première série de pourparlers qui a rassemblé des parlementaires des deux camps de la Chambre des représentants. Les progrès accomplis ont été limités en raison de l'intensification des combats dans le pays. En janvier 2015, la Mission a lancé une nouvelle série de concertations à Genève, au cours desquelles les participants sont convenus d'une liste de priorités, comprenant la négociation d'un accord politique pour la formation

d'un gouvernement consensuel d'unité nationale ainsi que celle des mesures de sécurités voulues pour mettre fin aux affrontements et assurer le retrait progressif des groupes armés de toutes les villes libyennes, afin que l'État puisse affirmer son autorité sur les installations vitales du pays. Cet accord a amené les forces Aube de la Libye, l'Opération Chourouq (Levé du soleil) et l'Armée nationale libyenne à déclarer un cessez-le-feu. Une deuxième série de pourparlers, organisée à Genève du 26 au 29 janvier, a débouché sur un accord concernant les critères de formation d'un gouvernement d'unité nationale. Une troisième série de pourparlers s'est tenue le 11 février 2015 à Ghadames.

22. Ces activités de médiation faciliteront les prochaines étapes de la transition démocratique en Libye, en permettant de traiter les causes profondes du conflit dans le cadre de mécanismes prenant notamment la forme d'un dialogue national. Lorsque le processus reprendra, l'ONU devra continuer à user de ses bons offices afin que la transition soit aussi fluide que possible et pour prévenir la reprise des hostilités.

23. La mission d'évaluation stratégique visée plus haut a recommandé de réaménager la MANUL et les activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies en Libye en fonction de cinq priorités. En 2015, la Mission commencerait à recentrer son programme de travail sur la base de quatre de ces priorités, à savoir l'appui au processus politique, la protection, l'appui aux institutions clefs et la coordination. La mise en œuvre de la cinquième priorité (appui à la fourniture de services essentiels) serait supervisée par l'équipe de pays des Nations Unies.

24. Dans l'immédiat, la MANUL aura pour principale priorité d'aider les Libyens à conclure un accord politique sur la poursuite de la transition, et à se défaire ainsi des institutions parallèles faisant office de structures étatiques.

25. Pour soutenir correctement ces efforts et faire face à l'évolution des demandes d'assistance de la Libye, ainsi que pour favoriser l'application des accords, la MANUL devra conserver des compétences spécialisées dans des domaines précis, dont les affaires politiques, les processus de médiation, les droits de l'homme, la justice transitionnelle, l'égalité hommes-femmes, la gestion des armes et des munitions, les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, la réforme de l'appareil de sécurité, l'armée et l'état de droit. Il lui faudra donner des avis sur les modalités de surveillance du cessez-le-feu dès lors qu'il aura été adopté.

26. Vu l'ampleur des violations actuelles du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la Mission poursuivra également ses fonctions de surveillance et d'établissement de rapports. Par ailleurs, elle continuera à appliquer et à étendre les programmes existants visant à entreposer les armes en lieu sûr, à combattre les attentats aux engins explosifs improvisés et à éliminer les restes de guerre explosifs, en étroite coordination avec le Centre libyen d'action antimines et avec son appui. Elle sera dans ce cadre conduite à mener d'autres activités – de sensibilisation au danger des mines, de déminage, de formation, d'assurance-qualité – et d'autres opérations, en particulier dans l'est du pays où l'exécution de ces programmes avait dans un premier temps été limitée.

27. La situation politique qui prévaut actuellement en Libye limitera les progrès pouvant être accomplis dans le renforcement des capacités et le développement de l'appareil institutionnel, mais il n'en reste pas moins essentiel de sauvegarder et de soutenir les principales institutions en place, notamment les quelques structures

neutres qui fonctionnent encore (l'Assemblée constituante, la Haute-Commission électorale nationale, le Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme et la Banque centrale), car le processus de transition ne pourra être mené à bien sans elles.

28. Vu le large appui dont elle bénéficie de la part de ses partenaires, la MANUL restera particulièrement bien placée, avec les autres organismes des Nations Unies, pour coordonner l'action internationale concernant la Libye et poursuivra donc ses efforts dans ce domaine. Il lui faudra notamment coordonner les questions politiques aussi bien que les questions thématiques et programmatiques.

29. Dans le cadre de ces priorités révisées, une nouvelle répartition des tâches se dessinera entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, compte tenu de leurs avantages comparatifs respectifs. La MANUL opérera au niveau stratégique, tandis que les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires internationaux, s'occuperont essentiellement des activités programmatiques et opérationnelles, sous réserve des conditions de sécurité. Les modalités existantes concernant l'intégration des fonctions du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordinateur résident et Coordinateur de l'aide humanitaire) auront donc une importance cruciale et les tâches associées aux fonctions de coordination seront transférées à l'équipe de pays.

30. La restructuration proposée de la Mission en raison du recentrage de ses activités entraînera une réduction nette de 47 % environ des effectifs, soit 179 des 384 postes autorisés, dont 93 postes d'agent recruté sur le plan international, 83 d'agent recruté sur le plan national et 3 de Volontaire des Nations Unies. Dans leur majorité, les postes supprimés sont liés à la fourniture de services qui ne peuvent pas être assurés avec succès étant donné l'incertitude de la situation politique et des conditions de sécurité actuelles, ainsi que sans la présence d'une mission dotée d'effectifs complets en Libye.

31. Pour 2015, la MANUL n'envisage pas de faire appel à du personnel fourni par les gouvernements. Elle n'aura plus besoin des effectifs renforcés de la Section de la sécurité que l'Assemblée générale avait approuvés dans sa résolution 68/280; le personnel essentiel de cette section restera cependant nécessaire pour assurer la sécurité de la Mission à Tunis et celle de ses opérations restreintes à Tripoli.

32. Compte tenu de la réalité sur le terrain, la MANUL établira un siège temporaire à Tunis, où elle est accueillie depuis son évacuation en juillet 2014. Elle pourra ainsi continuer à s'acquitter de son mandat, non seulement en raison sa proximité géographique avec la Libye mais aussi parce que la plupart des membres de la communauté internationale accrédités en Libye agissent par l'intermédiaire de leurs missions diplomatiques et de leurs ambassades à Tunis; de plus, toute une série d'acteurs libyens continuent de mener leurs principales activités dans la capitale tunisienne, ou passent par celle-ci pour entrer en Libye ou en sortir.

33. Une présence souple et modulable signifie que la Mission et l'équipe de pays devront renforcer leur mobilité pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur de Tripoli et, si la situation le permet, dans l'est, l'ouest et le sud du pays afin d'aider à maintenir et à renforcer la sécurité et la fourniture de services dans ces régions, et d'appuyer l'exécution des activités prioritaires dans toute la Libye. Il importera aussi qu'elles rétablissent leur présence dans l'ensemble du pays. La Mission devra donc mettre en place des dispositifs de sécurité et des structures opérationnelles qui

permettent une présence légère à Tripoli. Selon les besoins, il est prévu qu'au maximum 30 agents des Nations Unies soient présents par roulement en Libye. Pour faciliter cet arrangement, et fournir en temps opportun des services de soutien logistiques efficaces et rationnels, la Mission aura besoin de moyens aériens. Deux appareils seront nécessaires pour assurer les déplacements fréquents à destination ou en provenance de la Libye et la navette du personnel de sécurité des Nations Unies et d'autres fonctionnaires des Nations Unies indispensables pour assurer les activités de médiation et de concertation politique, en attendant la reprise des vols commerciaux ou le retour de la Mission avec ses effectifs complets en Libye.

34. La Mission restera dotée des moyens d'appuyer correctement les tâches fonctionnelles exercées à Tunis et les opérations restreintes menées à Tripoli, bon nombre des fonctions de soutien administratif étant exercées à Brindisi et, pour l'appui technique, à New York.

35. Les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats de la MANUL sont exposés dans le tableau ci-après.

Tableau 1

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Un processus de transition pacifique, ordonné et démocratique qui réponde aux aspirations du peuple libyen

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Déroulement des opérations électorales selon le calendrier indiqué dans la déclaration relative à la constitution provisoire, et ses amendements, et comme convenu lors des processus de médiation et de dialogue, ou dans la nouvelle constitution adoptée

a) i) Mise en place du cadre électoral, législatif et réglementaire nécessaire à la conduite des élections aux instances nationales et locales et du référendum constitutionnel

Mesure des résultats

2013 : adoption et publication d'une loi portant création d'une commission électorale et d'une loi électorale pour l'élection de l'Assemblée constituante

2014 : adoption et publication de lois sur l'élection des membres du nouveau parlement et le référendum constitutionnel

2015 (objectif) : adoption et publication d'une loi sur le référendum constitutionnel et inscription dans la nouvelle constitution de dispositions relatives aux élections visant à garantir la mise en place d'un cadre électoral stable

ii) Identification et inscription sur les listes électorale de toutes les personnes admises à participer à tous les scrutins locaux et nationaux et au référendum constitutionnel

Mesure des résultats

2013 : mise en place d'un système informatisé

d'inscription sur les listes électorales conformément aux modifications apportées au cadre juridique

2014 : mise à jour du système informatisé d'inscription sur les listes électorales

2015 (objectif) : améliorations techniques du système informatisé d'inscription sur les listes électorales en vue de l'inscription de nouveaux électeurs et de la prise en compte des modifications éventuelles du cadre juridique

iii) Tenue d'élections crédibles conformément à la déclaration relative à la constitution et à ses amendements

Mesure des résultats

2013 : processus électoral devant conduire à l'élection de l'Assemblée constituante : loi et règles électorales en place et inscription des électeurs, et désignation des candidats achevée

2014 : élection des membres de l'Assemblée constituante et de la Chambre des représentants

2015 (objectif) : mise au point de plans pour le nouveau processus électoral conformément au calendrier des élections convenu dans la constitution

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités libyennes, en Libye et en Tunisie, sur le cadre juridique, réglementaire et procédural du référendum et d'autres consultations électorales
- Fourniture d'avis et d'une assistance au secrétariat de la Haute-Commission électorale nationale, dans le cadre de contacts quotidiens et d'orientations écrites sur tous les aspects du référendum et d'autres consultations électorales éventuelles
- Réunions mensuelles en Tunisie et réunions quotidiennes au cours de déplacements à Tripoli avec la direction de la Haute-Commission électorale, pour donner des avis sur la poursuite des opérations électorales en vue de renforcer la structure et la capacité institutionnelles de la Commission
- 18 activités de formation, ateliers et séminaires portant sur le renforcement des capacités, organisés en Libye et en Tunisie à l'intention de la Haute-Commission électorale
- 6 réunions sur l'administration des élections avec la Haute-Commission électorale, organisées en Tunisie pour coordonner les activités des organismes internationaux qui fournissent l'assistance électorale
- 12 réunions sur la coordination et le partage de l'information avec les organismes internationaux fournissant l'assistance électorale, en Tunisie, et 12 réunions de coordination avec les partenaires bilatéraux contribuant aux activités d'appui aux élections
- 5 forums, tables rondes ou ateliers, organisés en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, en Tunisie, pour mieux faire connaître et comprendre les questions électorales, à l'intention de 200 représentants de la société civile

- Organisation de 5 ateliers pour conseiller 100 représentants de groupes vulnérables, dont les femmes, sur les moyens de promouvoir un meilleur accès et une plus grande participation aux consultations électorales
- Appui technique et rédactionnel multimédia à la Haute-Commission électorale nationale, dans le cadre d'une contribution à la production de 1 vidéo à des fins promotionnelles
- 2 ateliers sur la planification de la sécurité des opérations électorales, à l'intention de 30 membres de la police libyenne

Réalizations escomptées du Secrétariat
Indicateurs de succès

b) Adoption d'une constitution conforme aux normes internationales

b) Adoption et approbation, lors d'une consultation référendaire libre, équitable et crédible, du projet de constitution

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : élection des membres de l'Assemblée consultante, marquant le lancement d'un processus sans exclusive d'élaboration d'une constitution

2015 (objectif) : approbation par l'Assemblée constituante et diffusion auprès du public d'un projet de constitution conforme aux normes internationales

Produits

- Fourniture d'un appui technique à l'Assemblée constituante dans le cadre de 30 ateliers, séminaires, voyages d'étude et missions d'experts, dont 12 pour examiner les résultats préliminaires des commissions thématiques de l'Assemblée concernant les projets de chapitre de la constitution, 12 pour examiner le texte du projet de constitution et contribuer à dégager un consensus sur un projet définitif soumis à référendum, et 6 pour établir des rapports et consigner par écrit les enseignements tirés
- Réunions mensuelles avec des organisations de la société civile, y compris les associations d'avocats, dont ceux commis d'office, sur la conduite d'une consultation électorale sans exclusive, une attention spéciale étant accordée aux jeunes, aux femmes et aux minorités
- Réunions mensuelles avec des organisations féminines sur les activités de sensibilisation et d'information et autres moyens propres à assurer la participation des femmes au processus de rédaction de la constitution
- Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux, les donateurs et les organisations non gouvernementales qui contribuent à appuyer le processus d'élaboration de la constitution

Réalizations escomptées du Secrétariat
Indicateurs de succès

c) Dialogue national sans exclusive en vue d'un accord politique sur la gestion de la période de transition et au-delà

c) i) Exécution d'un programme d'action politique et approbation de modalités de cessez-le-feu et d'arrangements intérimaires de sécurité par les acteurs politiques, les groupes armés et d'autres parties intéressées

Mesure des résultats

2013 : accord des acteurs politiques sur la tenue de consultations; deux séries de pourparlers sur l'avenir du Congrès national général

2014 : trois séries de consultations, de janvier à mars 2014, sur l'avenir du Congrès national général; nouvelle série de consultations, en juin 2014, sur la gestion de la période de transition

2015 (objectif) : mise en place d'un gouvernement d'unité nationale commençant à exécuter un programme d'action politique accepté par les parties libyennes qui prennent part à la recherche d'une solution politique, les garanties internationales voulues ayant été arrêtées, ainsi que des mécanismes pour le règlement des différends

ii) Mise en œuvre d'arrangements intérimaires de sécurité, se rapportant notamment à un cessez-le-feu, au retrait des milices, à la gestion et à la surveillance des armes résultant du processus de dialogue national

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : sans objet

2015 (objectif) : création d'une capacité de planification nationale pour appuyer l'application des arrangements intérimaires de sécurité, y compris des modalités de cessez-le-feu et de surveillance

iii) Application de mesures de confiance concernant les aéroports, la sécurité des voyages aériens et de la navigation maritime, les transports terrestres, les installations vitales et l'espace aérien

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : sans objet

2015 (objectif) : intégration des arrangements intérimaires concernant les aéroports et la sécurité des voyages aériens dans le volet du dialogue politique consacré aux municipalités. Examen des arrangements intérimaires concernant la navigation maritime, les transports terrestres et les installations vitales dans le cadre du volet du dialogue politique consacré à la sécurité

iv) Renforcement de la capacité des autorités politiques transitoires d'élaborer et d'appliquer des orientations

Mesure des résultats

2013 : création du Bureau d'aide à la décision auprès du Cabinet du Premier ministre, pour favoriser la coordination et l'exécution des activités dans les domaines prioritaires, et accord du gouvernement sur la création d'un groupe d'appui technique auprès du Cabinet du Premier Ministre

2014 : aucun progrès accompli en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2015 (objectif) : groupe d'appui technique pleinement opérationnel et capacités déployées au Cabinet du Premier Ministère et dans certains ministères d'exécution pour la gestion des projets, la coordination, le suivi et la formulation des orientations dans les principaux domaines prioritaires

Produits

- Missions de bons offices et facilitation des négociations entre les principaux acteurs politiques libyens, dans le cadre de 8 réunions tenues en Libye et ailleurs
- Facilitation de 8 échanges de vues, en Libye et ailleurs, entre les responsables tribaux ainsi qu'entre ces derniers, les groupes armés et les acteurs politiques, pour faire progresser la réconciliation nationale
- Facilitation de 12 échanges de vues, en Libye et ailleurs, entre les municipalités, les organisations de la société civiles et les partis politiques libyens
- 8 ateliers, séminaires et missions d'expert sur l'élaboration et l'application d'orientations et la gestion des finances publiques, à l'intention du gouvernement d'unité nationale et des organes législatifs et municipaux intéressés
- Contribution à l'application d'accords de cessez-le-feu entre les 4 principaux groupes armés, aux niveaux national et local, à l'occasion de consultations et de la fourniture d'avis
- 8 ateliers, séminaires et missions sur l'application d'un accord politique et d'arrangements intérimaires de sécurité en vue de la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale en Libye
- Facilitation d'échanges de vues et de réunions pour la mise en place de mesures de confiance, en Libye et ailleurs, entre les groupes armés ainsi qu'entre ces derniers et les acteurs politiques
- 4 visites et missions mensuelles en Libye aux fins d'entretiens avec les parties au conflit, pour préparer le volet du dialogue consacré à la sécurité, y compris les modalités d'application du cessez-le-feu
- Contacts et échanges hebdomadaires avec les parties au conflit et les organismes responsables de la sécurité, dont les ministères, pour favoriser une participation constructive au volet du dialogue politique consacré à la sécurité
- 10 réunions avec les parties au conflit, dont 5 pour faciliter la recherche de partenaires libyens dans le secteur de la sécurité en vue de soutenir la mise en place d'une capacité de planification nationale pour l'application

des cessez-le-feu, et 5 sur la création d'une capacité de planification nationale pour favoriser l'application d'arrangements et de modalités de surveillance des cessez-le-feu

- 15 réunions de coordination avec les membres de la communauté internationale pour échanger des données d'information et organiser les activités d'appui concernant toutes les mesures de sécurité se rapportant aux processus de médiation et de dialogue politique, dont la mise en place et l'application d'un cessez-le-feu et des modalités de surveillance
- Appui aux parties libyennes participant au dialogue politique, pour appuyer l'application des mesures de confiance, dans le cadre d'échanges hebdomadaires avec les intéressées et d'autres interlocuteurs internationaux concernant les installations vitales et dans les domaines de la navigation aérienne et maritime et des transports terrestres
- 5 réunions avec la Direction libyenne de l'aviation civile et plusieurs compagnies aériennes pour faciliter les vols internationaux réguliers à destination et en provenance des aéroports libyens
- Réunions bihebdomadaires avec les organisations de la société civile, dont les associations féminines, pour les conseiller sur leur participation au dialogue national et contribuer à l'élaboration de positions sur les questions prioritaires et la mise au point de stratégies pour leur participation
- 4 ateliers à l'intention des autorités libyennes et des organisations de la société civile sur les capacités et les structures institutionnelles dans les domaines de l'information et des communications

Réalizations escomptées du Secrétariat
Indicateurs de succès

d) Renforcement de l'autonomisation des femmes et de la participation de celles-ci à la vie politique

d) i) Participation active des femmes au dialogue politique et aux processus y relatifs

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : sans objet

2015 (objectif) : élaboration par les Libyennes d'un programme d'action pour la paix se rapportant au dialogue politique et à ses volets pertinents, les intéressées représentant environ 30 % de l'ensemble des participants

ii) Inscription des droits des femmes dans la constitution

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : six femmes élues membres de l'Assemblée constituante

2015 (objectif) : examen par l'Assemblée constituante de dispositions constitutionnelles visant à promouvoir et faire respecter les droits des femmes

iii) Participation des femmes, en tant que candidates et électrices, aux consultations électorales et aux travaux des structures de gouvernance transitoires

Mesure des résultats

2013 : inscription de 25 % des femmes remplissant les conditions requises pour voter sur les listes

électorales en vue des élections à l'Assemblée constituante; 9,8 % de femmes parmi les candidats inscrits pour les élections à l'Assemblée

2014 : mise en place de mesures spéciales pour réserver aux femmes 10 % des sièges à l'Assemblée constituante et 15 % des sièges à la Chambre des représentants

2015 (objectif) : inscription de 50 % des Libyennes remplissant les conditions requises sur les listes électorales pour le référendum sur le projet de constitution

iv) Formulation par les organisations féminines de la société civile d'un programme d'action commun concernant l'égalité des sexes et lancement d'activités de sensibilisation relatives aux droits des femmes et à leur mise en œuvre

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : élaboration par les organisations féminines de la société civile d'un programme d'action commun pour promouvoir les droits des femmes au cours de l'élaboration de la constitution

2015 (objectif) : prise en compte dans la constitution de la majorité des éléments du programme d'action commun pour l'égalité des sexes

Produits

- Contacts mensuels avec les principaux acteurs du dialogue politique pour promouvoir la participation et la représentation des femmes aux différentes étapes et aux différents volets du dialogue politique
- 2 réunions avec les partis politiques pour promouvoir la participation des femmes au gouvernement de transition
- 4 réunions d'assistance technique avec le mouvement Libyan Women's Platform sur les efforts de sensibilisation pour la prise en compte des droits des femmes dans la constitution
- Réunions mensuelles avec les membres de l'Assemblée constituante, sur les droits des femmes dans la constitution
- Réunions trimestrielles avec la Haute-Commission électorale nationale sur la planification, l'organisation et le suivi d'une campagne d'éducation des électeurs et d'information du public visant à faire en sorte que les femmes soient inscrites sur les listes électorales et votent au référendum sur la constitution
- Assistance technique aux organisations féminines pour les aider à exprimer leurs préoccupations lors du dialogue politique, à l'occasion de 6 réunions consultatives en Libye

Réalizations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

e) Mise en place d'institutions libyennes compétentes chargées de la sécurité, avec notamment une meilleure gouvernance de la sécurité nationale grâce à une

e) i) Amélioration de la coordination de la sécurité nationale

répartition claire des fonctions et des attributions, à une coordination efficace et à un contrôle démocratique de l'appareil de sécurité

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : adoption de deux plans, l'un portant sur la gouvernance et l'autre sur la sécurité, la justice et l'état de droit, par la Conférence ministérielle internationale d'appui à la Libye, tenue à Rome le 6 mars 2014

2015 (objectif) : mise en place au niveau gouvernemental d'un mécanisme de coordination en mesure de rédiger des orientations stratégiques, d'appuyer l'exécution des plans adoptés à Rome et de coordonner l'aide internationale dans ce domaine

ii) Police plus transparente et plus responsable assurant mieux ses services

Mesure des résultats

2013 : entretiens avec les autorités libyennes pour les sensibiliser et les aider à s'entendre sur le cahier des charges à appliquer pour mettre en place un haut comité chargé de la réforme et du développement de la police

2014 : création du Comité de restructuration et de planification, mise en place d'un plan de développement et élaboration d'un modèle de police de proximité

2015 (objectif) : début de l'application des plans de réforme de la police par le Comité de restructuration et de planification

iii) Renforcement de la capacité de réforme de l'appareil de sécurité aux ministères de la défense et de l'intérieur

Mesure des résultats

2013 : acceptation et utilisation par le gouvernement du Livre blanc sur la défense

2014 : élaboration d'une politique et d'une stratégie de défense du gouvernement transitoire

2015 (objectif) : lancement par les autorités libyennes d'un programme de réforme de l'appareil de sécurité conforme aux normes internationales

iv) Prise en compte dans le projet de constitution de la proposition de la Commission de l'Assemblée constituante chargée des questions relatives à l'armée et à la police

Mesure des résultats

2013 : début de la diffusion de programmes d'éducation civique sur les questions

constitutionnelles à Tripoli, à Benghazi, à Sabha et dans d'autres grandes agglomérations

2014 : début de l'élaboration d'une proposition de disposition constitutionnelle par la Commission de l'Assemblée constituante chargée des questions relatives à l'armée et à la police

2015 (objectif) : prise en compte des principes fondamentaux du livre blanc sur les institutions chargées de la sécurité dans la proposition de disposition constitutionnelle élaborée par la Commission de l'Assemblée constituante chargée des questions relatives à l'armée et à la police

Produits

- Échanges hebdomadaires avec les interlocuteurs libyens œuvrant dans le secteur de la sécurité sur les questions relatives à l'armée, à la police et aux frontières
- Réunions hebdomadaires avec les comités du Ministère de l'intérieur chargés de l'intégration, de la planification et de la restructuration, sur la réforme et le développement de l'armée et de la police libyennes
- 4 réunions avec la Commission de l'Assemblée constituante chargée des questions relatives à l'armée et à la police, sur les éléments correspondants du projet de constitution
- 4 ateliers organisés à l'intention de 100 policiers et responsables locaux sur les questions relatives à la police, y compris la sécurité locale
- 4 ateliers sur la réforme de la police pour la société civile et les autorités libyennes s'occupant des questions relatives à la police
- 4 ateliers avec les militaires libyens sur les questions relatives à la réforme de l'appareil de sécurité

Réalizations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

f) Réduction des effets de la prolifération illicite des armes, notamment grâce au renforcement de la sécurité aux frontières ou du contrôle de l'État sur les frontières

f) i) Création d'un mécanisme officiel de gestion des frontières, composé des autorités compétentes de la Libye et des pays voisins

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité

2015 (objectif) : identification des acteurs nationaux pertinents aux points de franchissement des frontières et dans les zones frontalières

ii) Mise en place d'une structure de gouvernance institutionnelle pour promouvoir les activités de déminage humanitaire, ainsi que la gestion des armes et des munitions

Mesure des résultats

2013 : création de comités interministériels pour l'action antimines

2014 : aucun progrès en raison de la montée de l'instabilité politique et de l'insécurité
2015 (objectif) : établissement définitif d'une stratégie nationale d'action antimines et de gestion des armes et munitions

iii) Autorités libyennes dotées de tous les moyens de mener et de coordonner à l'échelle du pays des activités antimines conformes aux normes internationales

Mesure des résultats

2013 : déminage d'une superficie de 22,42 km², élimination de 664 912 restes explosifs de guerre et munitions d'armes légères, et destruction de 552 209 restes explosifs de guerre
2014 : déminage d'une superficie de 1,8 km², et enlèvement et destruction de 52 196 restes explosifs de guerre et munitions d'armes légères
2015 (objectif) : déminage d'une superficie de 2 km², et enlèvement et destruction de 40 000 restes explosifs de guerre et munitions d'armes légères

Produits

- Contacts hebdomadaires et dialogue avec les parties au conflit et les institutions chargées de la sécurité, ainsi que les ministères, pour assurer une participation constructive au volet du dialogue politique concernant la sécurité
- 10 réunions avec la communauté internationale sur toutes les activités relatives à la sécurité résultant du dialogue politique
- Facilitation de la participation de 10 autorités libyennes s'occupant des questions de frontière à 3 conférences sous-régionales et régionales sur la sécurité des frontières et la lutte contre les activités illégales
- Réunions mensuelles avec le Gouvernement libyen ou les homologues libyens compétents sur l'élaboration de normes nationales relatives aux munitions et aux explosifs conformes aux pratiques de référence internationales et d'un programme de formation à une gestion viable des munitions
- Réunions mensuelles avec les autorités libyennes sur la mise en place de capacités et de programmes d'aide humanitaire pour lutter contre le danger des mines terrestres et des restes explosifs des guerres
- 8 réunions de coordination sur la lutte antimines et la gestion des munitions et des armes, dont les armes de petit calibre, les armes légères et les systèmes portables de défense anti-aérienne, organisées avec les partenaires internationaux dans le but d'éviter les chevauchements d'activités et de garantir une action efficace et rationnelle
- Évaluation nationale de 15 zones d'entreposage de munitions, dont 640 dépôts d'explosifs, d'une superficie totale d'environ 1 km², par les partenaires opérationnels nationaux et internationaux
- Dépollution de champs de bataille et neutralisation des explosifs et munitions, comme convenu avec les homologues libyens, à Houn, Waddan, Soukna (région de Joufra) et Misrata, ainsi que dans d'autres zones prioritaires

- Mise au point et application, dans les 6 zones de conflit de Kikla, Tobrouq, Ghariyan, Zouara, Tripoli et Benghazi, d'un plan d'éducation à l'échelle nationale

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
g) Renforcement des capacités des institutions libyennes en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des enfants, au sein du gouvernement et dans la société civile	<p>g) i) Modification de la législation de façon à la rendre conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2013 : début de l'examen juridique de la loi contre la torture 2014 : fin de l'examen juridique de la loi contre la torture Cible pour 2015 : début de l'examen juridique du Code pénal, du Code de procédure pénale, de la loi sur la réorganisation de l'appareil judiciaire et de la loi sur la justice pour mineurs</p> <p>ii) Expansion des activités et renforcement des capacités des organisations de défense des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la collecte d'informations et l'établissement de rapports sur les violations graves, et fonctionnement optimal du Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2013 : le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme reçoit des informations faisant état de violations des droits de l'homme mais n'est pas en mesure d'effectuer le suivi de ces affaires 2014 : pleinement fonctionnel et doté de personnel formé, le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme est en mesure d'assurer le suivi des rapports faisant état de violations des droits de l'homme Cible pour 2015 : le Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme et les organisations de défense des droits de l'homme sont en mesure de jouer un rôle dans la protection des droits de l'homme en Libye</p> <p>iii) Établissement d'un dialogue à volets multiples et ouvert à toutes les parties prenantes, qui tienne compte des normes en matière de droits de l'homme reconnues au niveau international</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2013 : sans objet 2014 : sans objet</p>

Cible pour 2015 : les accords découlant du dialogue politique respectent et promeuvent les normes en matière de droits de l'homme

iv) Élaboration et adoption d'une constitution qui intègre les normes en matière de droits de l'homme reconnues au niveau international

2013 : début des programmes d'éducation civique portant sur les questions constitutionnelles à Tripoli, Benghazi, Sabha et dans d'autres grandes villes

2014 : l'Assemblée de la rédaction de la Constitution élabore un projet de chapitre sur les droits et les libertés

Cible pour 2015 : l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution reçoit les observations des partenaires de défense des droits de l'homme sur le projet de chapitre sur les droits et les libertés et prend des mesures visant à intégrer ces recommandations dans les versions révisées du texte

v) Retour des personnes déplacées sur leur lieu de résidence

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : sans objet

Cible pour 2015 : retour des familles tawerghas déplacées et création d'un comité chargé de faciliter le retour d'autres déplacés sur leur lieu de résidence

Produits

- Participation à 2 sessions du volet principal du dialogue politique et fourniture dans ce cadre de conseils sur les principes à observer en matière de droits de l'homme aux participants
- Facilitation de trois sessions de dialogue organisées dans le cadre du volet sur les municipalités et portant sur l'application des principes relatifs aux droits de l'homme aux problèmes liés au traitement des détenus et aux personnes disparues
- Fourniture de conseils à l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution sur les questions liées aux droits de l'homme dans la Constitution, dans le cadre d'un atelier et de réunions mensuelles
- Appui au Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme, notamment dans le cadre de réunions mensuelles organisées pour régler les questions liées à la sécurité du personnel et à la gestion des documents et des dossiers sensibles
- Organisation à Tunis de 2 séances de formation et de renforcement des capacités portant sur les compétences en matière d'observation et de promotion des droits de l'homme et sur les moyens de s'organiser à l'intention de groupes de la société civile

- Déploiement en Libye de 3 missions chargées de constater les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire
- Organisation de réunions mensuelles sur la situation des droits de l'homme avec toutes les parties prenantes libyennes présentes à Tunis, notamment de hautes personnalités du Gouvernement, des fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des défenseurs des droits de l'homme
- Organisation, dans le cadre de 3 visites sur le terrain en Libye, de 12 réunions portant sur le suivi de la situation en matière de droits de l'homme, une attention toute particulière étant accordée au sort des minorités, des femmes et des enfants et des personnes déplacées, avec des parties prenantes libyennes, y compris des membres des ministères concernés, des responsables libyens et des représentants des organisations de la société civile, des conseils locaux et des groupes armés.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

h) Mise en place d'un dispositif de justice transitionnelle global et sans exclusive qui contribue à la réconciliation nationale

h) i) Prise en compte des principes de la justice transitionnelle dans le dialogue politique

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : sans objet

Cible pour 2015 : réactiver les dispositifs de justice transitionnelle en Libye

ii) Adoption d'une constitution qui protège les mesures de justice transitionnelle

2013 : début des programmes d'éducation civique portant sur les questions constitutionnelles à Tripoli, Benghazi, Sabha et dans d'autres grandes villes

2014 : l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution, élue et officiellement établie, entreprend des consultations populaires ouvertes à tous

Cible pour 2015 : l'Assemblée chargée de la rédaction de la constitution examine les recommandations des partenaires de défense des droits de l'homme concernant l'intégration à la Constitution de mesures de justice transitionnelle qui respectent les droits des victimes

iii) Les procès des responsables de l'ancien régime se tiennent dans le respect des normes en matière de droits de l'homme reconnues au niveau international

Mesure des résultats

2013 : élaboration d'une stratégie en matière de poursuites concernant les personnes détenues qui fait l'objet d'un accord avec les procureurs

2014 : début des procès des membres de l'ancien régime en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et les crimes commis pendant le conflit

Cible pour 2015 : les autorités libyennes reçoivent l'analyse des procès des membres de l'ancien régime et de leur conformité avec les normes en matière de droits de l'homme reconnues au niveau international

iv) Les autorités libyennes abrogent ou modifient la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration pour la rendre conforme aux normes internationales

Mesure des résultats

2013 : aucun progrès : la Commission créée pour appliquer la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration a interprété et appliqué la loi de façon non conforme aux normes internationales

2014 : aucun progrès, la Commission continue d'interpréter et d'appliquer la loi de manière non conforme aux normes internationales

Cible pour 2015 : le Parlement libyen ou d'autres autorités se réunissent pour examiner la modification de la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration en vue de la rendre plus conforme aux normes internationales

Produits

- Participation à 2 sessions du volet principal du dialogue politique et fourniture dans ce cadre de conseils sur les principes à observer en matière de justice transitionnelle aux participants
- Suivi et observation des procès des membres de l'ancien régime au moyen de rencontres bihebdomadaires avec des fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des avocats et d'interventions auprès des autorités si nécessaire
- Diffusion d'un rapport public sur le principal procès des responsables de l'ancien régime au terme de la procédure
- Fourniture de conseils à l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution sur les questions liées à la justice transitionnelle dans la Constitution, dans le cadre de deux ateliers et de réunions mensuelles
- Participation aux sessions du dialogue politique ainsi qu'à 3 réunions avec des responsables de l'appareil judiciaire et des parlementaires et fourniture dans ce cadre de conseils sur toutes modifications apportées à la loi relative à l'exclusion de la vie politique et de l'administration

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

i) Le système de justice libyen fonctionne mieux et de façon plus équitable

i) La question de l'état de droit est abordée dans le dialogue politique de façon conforme aux principes

juridiques et aux principes en matière d'état de droit reconnus au niveau international

Mesure des résultats

2013 : sans objet

2014 : sans objet

Cible pour 2015 : les préoccupations relatives à l'état de droit sont traitées dans deux cycles du dialogue politique

ii) Élaboration et adoption d'une constitution qui intègre les principes en matière d'état de droit reconnus au niveau international

Mesure des résultats

2013 : début des programmes d'éducation civique portant sur les questions constitutionnelles à Tripoli, Benghazi, Sabha et dans d'autres grandes villes

2014 : l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution, élue et officiellement établie, entreprend des consultations populaires ouvertes à tous

Cible pour 2015 : les principes en matière d'état de droit reconnus au niveau international sont inscrits dans la Constitution

iii) Un plus grand nombre de tribunaux fonctionnent conformément aux normes internationales

Mesure des résultats

2013 : 25 tribunaux sur 33 sont rouverts et fonctionnent partiellement

2014 : aucun progrès, en raison de la montée de l'instabilité politique et de la dégradation des conditions de sécurité

Cible pour 2015 : 10 tribunaux sont pleinement opérationnels et fonctionnent conformément aux normes internationales et 23 autres fonctionnent partiellement

iv) La police judiciaire libyenne traite les détenus de façon conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme

Mesure des résultats

2013 : réalisation d'une évaluation visant à recenser les principaux besoins du Conseil de la police judiciaire

2014 : adoption d'une stratégie de réforme de la police judiciaire portant notamment sur le respect des droits de l'homme

Cible pour 2015 : inscription au programme du dialogue politique du plan de travail concernant le traitement des détenus

v) Avancées dans la remise en liberté des personnes détenues de façon illégale

Mesure des résultats

2013 : 400 détenus transférés dans des prisons placées sous l'autorité du Ministère de la justice

2014 : collecte de données concernant l'ensemble des détenus placés sous l'autorité du Ministère de la justice

Cible pour 2015 : création d'une commission chargée de faciliter la remise en liberté des personnes détenues de façon illégale

Produits

- Prestation d'un appui technique pour 3 sessions de dialogue et fourniture dans ce cadre de conseils aux participants au dialogue politique concernant les questions juridiques et l'état de droit
- Organisation d'un atelier à Malte et de réunions mensuelles et fourniture dans ce cadre de conseils techniques à l'Assemblée chargée de la rédaction de la Constitution concernant l'organisation de l'appareil judiciaire, les prisons et les questions relatives à l'état de droit
- Suivi du fonctionnement de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire dans le cadre de réunions bihebdomadaires et d'un dialogue avec les responsables concernés du Gouvernement et des organisations de la société civile à Tunis et en Libye
- Fourniture aux fonctionnaires du secteur judiciaire libyen et au grand public d'un rapport analysant les décisions de la Cour suprême, des décisions d'autres tribunaux et les principales évolutions juridiques
- 3 visites dans des prisons libyennes pour plaider en faveur de la remise en liberté de personnes détenues illégalement

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

j) Bonne coordination de l'appui international à la transition et de l'harmonisation de l'action de la communauté internationale et des priorités du Gouvernement libyen

j) i) Coordination fonctionnelle de l'aide internationale avec la participation des interlocuteurs nationaux

Mesure des résultats

2013 : tenue de 137 réunions de coordination avec les représentants de la communauté internationale, avec la participation des interlocuteurs libyens

2014 : tenue de 80 réunions de coordination avec les représentants de la communauté internationale, avec la participation des interlocuteurs libyens

Cible pour 2015 : tenue de 80 réunions de coordination avec les représentants de la communauté internationale, avec la participation des interlocuteurs libyens

ii) Harmonisation de l'action de la communauté internationale et des priorités nationales

Mesure des résultats

2013 : état des lieux actualisé de l'aide internationale dans chacun des 11 groupes de travail sectoriels

2014 : réorientation de l'aide internationale de façon à ce qu'elle appuie les plans de transition stratégiques nationaux, y compris les accords adoptés à Rome

Cible pour 2015 : réorientation de l'aide internationale fournie au Gouvernement d'unité nationale

Produits

- Tenue de réunions de coordination bimensuelles avec les représentants de la communauté internationale sur les droits de l'homme, la justice transitionnelle, l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité
 - Tenue de réunions de coordination mensuelles sur le thème de l'autonomisation des femmes avec les représentants de la communauté internationale et l'équipe de pays des Nations Unies
 - 12 réunions de coordination avec les partenaires internationaux pour coordonner la fourniture de l'assistance multilatérale destinée à renforcer les capacités de la police libyenne
 - Réunions de coordination mensuelles avec les représentants de la communauté internationale sur les questions de défense
 - Participation à 4 réunions de coordination sur la réforme et le développement du secteur des médias
-

Facteurs externes

36. La MANUL devrait atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont remplies : a) un accord politique est trouvé et toutes les structures de gouvernement parallèles sont démantelées; b) il n'y a pas de nouveau conflit entre les nouvelles instances qui émergent en Libye aux niveaux politique et sociétal et au niveau de la sécurité; c) l'élaboration d'une nouvelle constitution ne prend pas de retard; ou d) on parvient à un consensus national ou à une vision partagée sur l'attitude à adopter face à l'héritage de Kadhafi et la façon de gérer la transition avant les élections et de partager le pouvoir après les élections; e) on progresse dans la mise en place des bases législatives et juridiques sur lesquelles se fonde un État démocratique et moderne; f) la prolifération des groupes armés est contenue; et g) les partenaires internationaux sont disposés à participer au dispositif de coordination et à fournir des ressources selon les besoins

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 2

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			Écart (2014-2015)
	Crédits ouverts	Dépenses	Écart	Total	Net ^a	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	
Personnel civil	37 919,1	33 563,5	4 355,6	25 866,1	21 510,5	–	(12 053,0)
Dépenses opérationnelles	31 511,6	20 904,1	10 607,5	22 251,6	11 644,1	2 970,5	(9 260,0)
Total	69 430,7	54 467,6	14 963,1	48 117,7	33 154,6	2 970,5	(21 313,0)

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

Tableau 3

Postes temporaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	
													Agents locaux			
Effectif approuvé pour 2014	1	1	3	8	11	40	44	1	109	148	1	258	33	88	5	384
Effectif proposé pour 2015 (1 ^{er} janvier 2015)	1	1	3	8	11	40	44	1	109	148	1	258	33	88	2	381
Variation^a	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(3)	(3)
Effectif proposé pour 2015 (1 ^{er} avril 2015)	1	1	2	7	9	27	28	1	76	82	1	159	6	29	2	196
Variation^b	–	–	(1)	(1)	(2)	(13)	(16)	–	(33)	(66)	–	(99)	(27)	(59)	–	(185)
Effectif proposé pour 2015 (1 ^{er} juillet 2015)	1	1	2	7	10	28	30	2	81	83	1	165	7	31	2	205
Variation^c	–	–	–	–	1	1	2	1	5	1	–	6	1	2	–	9

^a Variation entre la dotation en effectifs proposée pour 2015 au 1^{er} janvier 2015 et la dernière en date approuvée pour 2014.

^b Variation entre les dotations en effectifs pour 2015 proposées le 1^{er} avril 2015 et le 1^{er} janvier 2015.

^c Correspond à la variation entre les dotations en effectifs pour 2015 proposées le 1^{er} juillet 2015 et le 1^{er} avril 2015 et comprend 13 créations de postes (2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 3 SM, 1 AN, 2 AL); 4 suppressions de postes (1 P-5, 1 P-4, 2 SM); 3 transferts internes (1 P-5, 1 P-3, 1 AL); et 1 déclassement de P-3 à P-2.

Tableau 4
Postes temporaires par lieu d'affectation (à compter du 1^{er} juillet 2015)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs recrutés sur le plan national		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Tunis	1	1	2	7	9	26	28	2	76	75	–	151	–	–	2	153
Tripoli/Sabha	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7	26	–	33
Brindisi ^d	–	–	–	–	–	–	2	–	2	8	–	10	–	5	–	15
New York	–	–	–	–	1	2	–	–	3	–	1	4	–	–	–	4
Total	1	1	2	7	10	28	30	2	81	83	1	165	7	31	2	205

^a Correspond à 3 postes temporaires (2 P-4 et 1 G) au Département des affaires politiques et à 1 poste P-5 au Département des opérations de maintien de la paix.

37. Le solde inutilisé d'un montant de 14 963 100 dollars à la fin décembre 2014 s'explique essentiellement par l'évacuation du personnel se trouvant en Libye suite à la détérioration des conditions de sécurité régnant dans le pays. Ce montant se décomposait comme suit : a) 4 355 600 dollars au titre du personnel civil, du fait du non-recrutement du personnel censé pourvoir les postes approuvés pour la Section de la sécurité en 2014, cette économie ayant en partie été annulée par le coût de l'évacuation; b) un montant de 10 607 500 dollars au titre des dépenses opérationnelles, du fait de l'arrêt de l'exécution des produits prévus et de la suspension ou de l'annulation d'achats prévus; cette économie a en partie été annulée par la multiplication des activités liées au processus de médiation et de dialogue politique, avec l'organisation de fréquentes visites officielles en Libye, ce qui s'est traduit par une augmentation des ressources nécessaires pour couvrir les frais de voyages et la location d'un avion, non prévue dans le budget.

38. Pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, les ressources nécessaires pour la MANUL s'élèvent à 48 117 700 dollars (montant net) – 50 919 500 (montant brut) et couvrent les traitements et les dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international (23 896 200 dollars) et le personnel recruté sur le plan national (1 885 600 dollars); les Volontaires des Nations Unies (84 300 dollars); les consultants (714 900 dollars); voyages (5 407 700 dollars); les installations et infrastructures (5 448 300); les transports – transports aériens (3 837 700 dollars) et transports terrestres (137 400 dollars); les communications (2 229 100 dollars); les ressources informatiques (1 195 000 dollars); les services de santé (270 700 dollars); et les fournitures, services et matériel divers (3 010 800 dollars).

39. La réorganisation des effectifs en 2015, fondée sur la recommandation issue de l'évaluation stratégique, prévoit : a) la suppression progressive de 192 postes; b) la réinstallation à Tunis de 148 postes auparavant affectés en Libye; c) la création de 13 postes temporaires : 9 à Tunis (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 3 SM), 3 en Libye (1 PN, 2 AL) et 1 à New York (P-5); d) le déclassement d'un poste temporaire de P-3 à P-2; et e) le transfert interne de 3 postes temporaires (1 P-5, 1 P-3, 1 AL).

40. La variation, d'un montant de 21 313 000 dollars, entre les ressources proposées pour 2015 et le budget approuvé pour 2014 est principalement imputable à la restructuration de la Mission, qui se traduit par : a) une réduction nette de 179 postes temporaires et l'application de taux de vacance de postes estimés à 24 % pour le personnel recruté sur le plan international, 10 % pour les Volontaires des Nations Unies, 31 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 12 % pour les agents locaux; b) le rapatriement de l'ensemble des 23 agents fournis par des gouvernements; et c) la non-reconduction du montant prévu au titre des dépenses non renouvelables inscrites au budget de 2014 et au titre des besoins opérationnels liés au contexte libyen.

41. Cette diminution des besoins est en partie contrebalancée par : a) l'augmentation des dépenses communes de personnel (indemnité d'évacuation et prime d'affectation) découlant de la réinstallation du personnel recruté sur le plan international à Tunis; b) le paiement d'une indemnité journalière de subsistance à 30 fonctionnaires recrutés sur le plan international déployés en Libye par roulement; c) la location de deux avions pour permettre les déplacements du personnel des Nations Unies qui participe aux processus de médiation et de dialogue politique au départ ou à destination de la Libye; et d) l'augmentation des dépenses au titre de la lutte antimines, liée à l'expansion des zones de conflit.

42. Dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a approuvé un financement provisoire d'un montant de 31 430 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel), somme qui correspond à la reconduction technique de 50 % du montant des dépenses prévues pour l'année 2014, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Les prévisions de dépenses, d'un montant de 48 117 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, tiennent compte du montant des crédits approuvés, soit 31 430 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

Ressources extrabudgétaires

43. En 2014, la MANUL a utilisé 187 000 dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale du Département des affaires politiques pour organiser des ateliers sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la Constitution, par l'intermédiaire de son Service pour l'autonomisation des femmes. En outre, le Gouvernement suisse a versé 265 925 dollars en faveur de la paix et de la sécurité en Libye et devant permettre d'organiser des formations et des ateliers sur la sécurité des femmes; ces produits ont été exécutés en 2014 et sont prévus pour 2015.

II. Mission électorale des Nations Unies au Burundi

(65 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

44. La Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM) a été créée à compter du 1^{er} janvier 2015 par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2137 (2014), à la demande du Gouvernement burundais. Son siège est établi à Bujumbura, d'où elle suivra les différentes étapes des élections présidentielle, législatives et locales, ainsi que l'évolution du climat général dans lequel les élections se dérouleront, et établira des rapports à ce sujet. La Mission a commencé

à fonctionner dès la fin du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et fait rapport, par l'intermédiaire du Secrétaire général, au Conseil de sécurité avant, pendant et après les élections de 2015.

45. En menant à bien sa mission d'observation électorale, la MENUB appuiera le processus démocratique burundais et encouragera les acteurs politiques nationaux à adopter un discours largement ouvert en vue de la tenue en 2015 d'élections sans exclusive, pacifiques, crédibles et transparentes.

46. Dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a, entre autres choses, approuvé pour la Mission un budget d'un montant de 11 697 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour 2015. Il est demandé dans le présent rapport de créer deux postes temporaires supplémentaires d'agent de sécurité à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, suite à la recommandation en ce sens formulée par le Département de la sûreté et de la sécurité, comme indiqué au paragraphe ci-après.

Hypothèses révisées retenues aux fins des prévisions pour 2015

47. En janvier 2015, le Département de la sûreté et de la sécurité a souligné dans une recommandation la nécessité de disposer de deux postes d'agent de sécurité à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, qui seraient chargés de superviser la sécurité du complexe des Nations Unies à Bujumbura où sont installés les locaux de la MENUB et d'autres organismes, fonds et programmes. La sécurité du complexe, qui accueillait auparavant le BNUB, est assurée par 87 militaires et policiers fournis par le Gouvernement burundais et 81 gardes de sécurité sous contrat privé. L'unité de sécurité, qui est composée de six postes temporaires (2 P-3, 4 SM), n'est pas en mesure de superviser les agents de sécurité travaillant sur le complexe car les deux postes P-3 sont affectés aux bureaux régionaux et les quatre agents du Service mobile assurent la protection rapprochée de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Il est donc proposé de créer les deux postes temporaires susmentionnés pour superviser et coordonner le travail des agents fournis par le gouvernement du pays hôte et des agents sous contrat privé qui sécurisent le périmètre extérieur du complexe.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 5

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Crédits ouverts pour 2015</i>	<i>Dépenses supplémentaires</i>	<i>Total pour 2015</i>
<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) + (2)</i>	
Personnel civil	7 542,1	65,3	7 607,4
Dépenses opérationnelles	4 155,8	–	4 155,8
Total	11 697,9	–	11 763,2

Tableau 6
Postes temporaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2015	1 ^a	–	1	1	3	15	10	–	31	21	–	52	9	16	11	88
Tableau d'effectifs révisé proposé pour 2015	1 ^a	–	1	1	3	15	10	–	31	21	–	52	11	16	11	90
Variation^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2

^a Le Secrétaire général adjoint dispose d'un contrat d'engagement sur la base des services effectifs.

^b Variation entre la dotation en effectifs approuvée pour 2015 et la dotation révisée proposée pour 2015.

48. Les crédits supplémentaires, estimés à 65 300 dollars en montant net (73 800 dollars en montant brut) permettraient de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents à deux postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national pendant neuf mois.

49. En 2015, le nouveau tableau d'effectifs de l'unité de sécurité comprendrait 2 P-3, 4 agents du Service mobile et 2 administrateurs recrutés sur le plan national.

III. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

50. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver le budget de la MANUL, d'un montant de 48 117 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015;

b) Approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 65 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la MENUB pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015;

c) Ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, un crédit additionnel d'un montant de 8 359 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu du solde inutilisé en 2014, d'un montant de 14 963 100 dollars, et de la somme de 24 860 100 dollars, qui correspond aux crédits ouverts pour la MANUL par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262;

d) Ouvrir également au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 un crédit d'un montant de 1 635 100 dollars, qui sera compensé par l'inscription d'un montant égal au titre du chapitre premier (Recettes provenant des contributions du personnel).
